Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 10/02/2026
ID : 064-200087492-20260204-03_2026DEL-BF

Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 4 février 2026

Le 4 février 2026, à 18 heures 00, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 29 janvier 2026 et transmise par voie électronique le 29 janvier 2026, et sous la présence de ce dernier.

PRESENTS : M. BERNOS Michel, M. PATRIARCHE Nicolas, M. DUDRET Victor, M. POURTAU Xavier, DAVANTES Jean-Charles, M. MORA Pascal, M. NAHON André, Mme MARQUE Christine, M. URBAN Jean-Claude, M. FAUX Jean-Pierre, M. MAUBOULES Patrick, M. PARIS Gérard, Mme BELAYGUE Dominique, M. GAUZERE Guy, M. LASSALLE Philippe, M. POILLION Jean, M. MALO Serge, M. BERNIARD Claude, M. LESCUDÉ Frédéric, M. VERMESSE Bruno, M. BURON Patrick, M. BÉGUÉ Gérard, Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique, Mme JOUANINE Marie-Hélène, M. RANGOTTE Pierre.

ABSENTS EXCUSES : M. RHAUT Jean-Christophe, M. CABANNE Pascal, M. CAPERET Alain, Mme DAUGAS Sylvie, M. CARRIQUIRY Gérard, M. ROTH Patrick, M. CLAVERIE Didier, M. SOUDAR Denis, M. BERTRANINE-CHANQUET Serge, M. GERMAIN Eric, M. PEDEFLOUS Roger (représenté par M. LESCUDÉ Frédéric, délégué suppléant), M. DUMAS François, M. LACRABERE Francis, M. LABAT Léopold.

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. MAZODIER Frédérick a donné procuration à M. MAUBOULES Patrick.

Secrétaire de séance : MALO Serge.

Délibération n° 03-2026 – Affectation des résultats 2025 du Syndicat Mixte de l'Eau Potable (SMEP) de la région de Jurançon au budget 2026

Rapporteur : Monsieur Victor DUDRET

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Michel BERNOS, après avoir approuvé le Compte financier unique 2025 du SMEP de la région de Jurançon, le 4 février 2026, à l'unanimité,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de : 746 045,80 €
- Un excédent reporté de 212 493,15 €

Soit un excédent d'exploitation cumulé de 958 538,95 €

- Un déficit d'investissement de 442 680,83 €
- Un déficit des restes à réaliser de 205 195,98 €

Soit un besoin de financement de 647 876,81 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2025 (excédent) **958 538,95 €**
- Affectation complémentaire en réserve (1068) **647 876,81 €**
- Résultat reporté en fonctionnement (002) **310 662,14 €**
- Résultat d'investissement reporté (001) (déficit) **442 680,83 €**

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260204-03_2026DEL-BF

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 25 Pouvoirs : 1 Nombre de votants : 26

Vote – Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

Signature du Président :
Michel BERNOS

Syndicat Mixte d'Eau Potable
de la région de Jurançon

Signature du secrétaire de séance :
Serge MALO